

## Arrêté 2023-38

**ARRÊTÉ DU 11 DECEMBRE 2023**

**ARRETE DE CIRCULATION**

Modifie l'arrêté 2023-34

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** la demande en date du 05 décembre 2023 par laquelle la société SP (361, route de la Gare, 05600 EYGLIERS) sollicite, l'autorisation de coupure de route dans le cadre des travaux de minage de blocs sous le pont de Pallon,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
- **Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 07/06/1977, modifié
- **Vu** l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 02/04/2001 portant réglementation de la circulation sur les routes départementales au droit des chantiers routiers dans le cadre de la signalisation temporaire

**CONSIDÉRANT** que pour permettre le bon déroulement de la réalisation des travaux, il y lieu de réglementer la circulation au niveau du pont de Pallon.

### **ARRÊTE**

L'article premier est modifié de la façon suivante :

**ARTICLE PREMIER** – la circulation au niveau du pont de Pallon sera interrompue de la façon suivante :

- Fermeture de la route de 14h à 16h le jeudi 14 décembre 2023,
- Deux microcoupures de 30 minutes dans la journée du vendredi 15 décembre 2023.

Les articles suivants restent inchangés.

**Ampliation à :**

La société SP Stabilisation Protection.

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

Les archives communales.

Freissinières, le 11 décembre 2023

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS

